



## Litige huissier

-----  
Par Agl690

Bonjour,

J'ai un litige avec un huissier, il affirme n'avoir jamais reçu une somme que je lui ai versé. J'ai donnée toutes les preuves bancaires possibles à savoir relevé bancaire, preuve de réception du virement et mail de confirmation du virement. La banque ne peut pas me fournir d'autre documents car elle m'a fournies tous les documents possibles et affirment que l'huissier à bien reçu cette somme.

Mais selon eux ils n'ont jamais reçu cette somme et ne me donne aucune preuve de non réception. J'ai d'autres mensualités à verser mais j'ai peur de les verser... Que faire ?

Merci par avance pour votre aide

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Sous quelle forme avez vous versé cette somme à l'huissier ?

Si c'est un chèque, il y a un "papillon" à joindre.

Si c'est un virement, il y a une référence à indiquer dans le libellé.

Et si ces mentions manquent, le règlement est reçu par l'huissier mais pas imputé sur votre dette !

Vérifiez si ces références ont bien été jointes à votre paiement.